

# FOOT DEUX-SEVRES HEBDO



N° 19 - Vendredi 21 Décembre 2018

## Coordonnées

### Siège Social et Adresse

#### Postale :

23 Rue Pied de Fond . B.P. 18312  
79043 NIORT CEDEX 9

#### Accueil :

BOUDREAU Dominique

LEGÉ Annie

POIRAU Jean-Luc

Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

#### Site officiel et E-Mail :

Site : <http://foot79.fff.fr>

e-mail : [district@foot79.fff.fr](mailto:district@foot79.fff.fr)

#### Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 . 17 h 00

Vendredi : 8 h 00 . 17 h 00 de Novembre

à Mars et 16 h 00 d'Avril à Octobre

Le Président du District Daniel GUIGNARD

Les Membres du Comité Directeur,

Les Techniciens,



Le Personnel Administratif

Vous souhaitent de  
Joyeuses Fêtes de Fin d'Année



Joyeuses Fêtes



## Sommaire

Commission Sportive

Litiges et Contentieux 0 0 0 0 0 p 02

Commission des Jeunes 0 0 0 0 . p 06

Commission Foot Entreprise 0 0 p 07

Commission des Terrains

Responsables Secteurs 0 0 0 .. p 09

Téléthon à Nanteuil 0 0 0 0 0 .. p 12

Nos Partenaires 0 0 0 0 0 0 0 .. p 14

Avis aux Clubs 0 0 0 0 0 0 0 . p 15

Infos Clubs 0 0 0 0 0 0 0 0 p 17

## AVIS AUX CLUBS

A l'occasion des fêtes de fin d'année,  
les Bureaux du District de Football des Deux-Sèvres  
seront exceptionnellement fermés les

LUNDIS 24 ET 31 DECEMBRE 2018



## COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

### Réunion Restreinte du 20 Décembre 2018 Procès-Verbal n° 17

**Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. GODET Jean-Pierre - PRUNIER Jacky . ROUGER Alain

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la notification.  
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.  
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 16 du 13 décembre 2018 est adopté avec la modification suivante :

#### Match n° 50383.1 Vasles Ë Venise Verte en D3 poule C du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Réclamation d'après match

Il fallait lire : Les droits de confirmation, soit 70 Ë seront portés au débit du club de Vasles US

### **WEEK-END DU 15/16 DECEMBRE 2018**

#### Match n° 50592.1 Brion Ë Vrines en D4 poule B

Arbitre : Mr. MAFFEI Romain

#### Courriers des clubs de Brion Ë Vrines De MM. MAFFEI Romain et MIOT Sébastien

Erreur dans la saisie du résultat. Les 2 clubs et l'arbitre nous confirment cette erreur et nous informe du bon score : Brion 3 . Vrines 1.

La Commission enregistre le score de la rencontre : Brion (1) Ë Vrines (2) : 3 - 1

#### Match n° 50791.1 Fors Ë Venise Verte en D4 poule E

Arbitre : Mr. GUIGNARD Benoît

#### Match arrêté à la 61<sup>ème</sup> minute pour cause de terrain impraticable

Rapport de l'Arbitre Mr. GUIGNARD Benoît et Courrier du club de Fors

La Commission prend connaissance du rapport de M. GUIGNARD Benoit Arbitre de la rencontre ainsi que du courrier du club de Fors.

M. Benoit GUIGNARD précise : Que l'état du terrain le rendait impraticable et dangereux pour l'intégrité physique des joueurs.

Le club de Fors, se montre surpris par cette décision. En effet, il pensait avoir tout mis en œuvre pour que ce match puisse se dérouler dans des conditions acceptables.

- Considérant que la rencontre précitée a été arrêtée par l'Arbitre Centrale à la 61<sup>ème</sup> minute pour terrain jugé impraticable sur le score de 2-0 en faveur du club de Fors (1).



- Considérant que l'Arbitre est le seul protagoniste pouvant décider de l'interruption de la rencontre.

Rappel qu'aux termes de la loi 7, paragraphe 5 «Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué, sauf disposition contraire de la compétition ou des organisateurs»

**Par conséquent, donne match à rejouer à une date fixée par la Commission.**

**Match n° 52156.1 Cherveux Æ Champdenierspamplie en U15 3<sup>ème</sup> Division poule B**

Arbitre bénévole : Mr. COUTURIER Fabrice

**Dossier transmis par la Commission des Jeunes**

La Commission prend connaissance de la feuille de match.

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour information et suite à donner avant homologation du résultat.

## ARRETES MUNICIPAUX

**WEEK-END DU 15/16 DECEMBRE 2018**

Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de :

Airvault . Amailloux - Ardin . Argentonny - Chef Boutonne . Chauray . Coulonges S/Autize . Celles S/Belle . Fenioux . Loublande - La Ferrière . Le Busseau . Mauléon . Moulins - Neuvy Bouin . Périgné . St Pompain . Ste Radégonde - St Aubin le Cloud .  
St Hilaire La Palud . . Thénézay - Vrère . Vouneuil S/Vienne

## FORFAITS

**Amende de 40 Ö**

Pompaine les Loges en D4 poule C . 1<sup>er</sup> Forfait

**Amende de 30 Ö**

Combranssière 3 en D5 poule A . 2<sup>ème</sup> Forfait

Chiché 3 en D5 poule C . 1<sup>er</sup> Forfait

Beugnon Béceleuf Faye 2 en D5 poule D . 1<sup>er</sup> Forfait

Chenay Chey Sepvret 2 en D5 poule G . 1<sup>er</sup> Forfait

Niort St Florent en Coupe Départementale U18 poule B

**Amende de 20 Ö**

Bocafoot 79 en Féminines à 8 U14-U17 Niveau 2 poule A . 2<sup>ème</sup> Forfait

Vouneuil S/Biard en Féminines A8 Seniors Poule B . 1<sup>er</sup> Forfait

Lezay en U13 3<sup>ème</sup> Division poule E . 1<sup>er</sup> Forfait

## DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

**Du club de Niort St Florent :** ➤ Tournoi Futsal U9 le samedi 22 décembre Salle Barra à Niort

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F.

## DECLARATION TOURNOI

**Frais de déclaration Tournoi 24 Ö**

Niort St Forent : samedi 22 décembre 2018.

## MODIFICATIONS

**WEEK-END DU 21/22/23 DECEMBRE 2018**

Le match n° 50892.1 Cerizay . Clazay/Bocage en D5 poule A se déroulera le dimanche 23 décembre 2018 à 15 h 00 sur le terrain synthétique de Cerizay (**Le club de Clazay/Bocage a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 51039.1 Amailloux . ES Bocage en D5 poule C se déroulera le vendredi 21 décembre 2018 à 20 h 00 sur le stade d'Amailloux.



Le match n° 51172.1 Airvo St Jouin . Pays Thénezéen en D5 poule E se déroulera le dimanche 23 décembre 2018 à 15 h 00 sur le stade de St Jouin de Marnes (**le club de Pays Thénezéen a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 51373.1 Beauvoir - Aspm/Fcb en D5 poule H se déroulera le vendredi 21 décembre 2018 à 20 h 00 sur le stade de Beauvoir

## COURRIERS

### Du club d'Augé Azay le Brûlé

Concernant le match n° 51317.1 Augé Azay le Brûlé . Pamproux en D5 poule G  
**Pris note Ë Remerciements aux deux clubs.**

### Du club d'Ardin

Concernant le match n° 50722.1 Ardin . Beugnon Béceleuf Faye en D4 poule D  
**Pris note Ë Remerciements aux deux clubs.**

### Du club de La Crèche

Nous informant des travaux effectués sur leur terrain. En conséquence leurs équipes (D2 . D4 et D5) joueront sur le stade Paul Drévin à St Maixent l'École à Compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à la fin de la saison.

**Pris note Ë Les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra**

Nous informant que leur D5 en 2<sup>ème</sup> phase, jouera ses rencontres sur le stade de Romans

**Pris note.**

### De Mr. MARBOEUF Jean-Luc

Concernant le match n° 50853.1 Val de Boutonne . Périgné en D4 poule F non joué pour cause de terrain impraticable.

**Pris note - Remerciements**

### De Mr. LE MAU Quentin

Demande de remboursement de ses frais lors du match n° 52300.1 Chauray . Vasles en Coupe Départementale U15 du 15 décembre 2018

**La somme de 50 Euros représentant les frais de déplacement et les Indemnités de match sera débitée par moitié aux clubs de Chauray (25Ö) et Vasles (25 Ö) pour en créditer M. Quentin LE MAU Arbitre de la rencontre.**

★★★★★

## INFORMATIONS CLUBS

### PROGRAMMATION DES COMPETITIONS SENIORS :

**Week-end des 22/23 Décembre 2018 :** Matchs de rattrapage pour les D5

**Week-end des 05/06 Janvier 2019 :** Reprogrammation de la journée n° 10 pour les D5.

Ancienne date 08/09 Décembre.

Les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées pour le classement définitif. Vous pouvez aussi : en accord entre équipes, jouer en semaine.

**Week-end des 12/13 Janvier 2019 :** RAT + Coupes (Deux-Sèvres T5 . Saboureau T4)

Challenges 79 et U18/U19

**Week-end des 19/20 Janvier 2019 :** Reprogrammation de la journée n° 10 pour les

(D1-D2-D3 et D4) Ancienne date 08/09 Décembre 2018.

**Week-end des 26/27 Janvier 2019 :** RAT + Coupes (Deux-Sèvres T6 . Saboureau T5)

Challenges 79

**Week-end des 02/03 Février 2019 :** Reprise des Championnats (Phase retour)

★★★★★



## CHAMPIONNAT DE D5 - SAISON 2018/2019

### Dans quelques semaines nous arriverons au terme de la 1<sup>ère</sup> phase du championnat

#### Rappel de l'organisation de la 1<sup>ère</sup> phase : 102 équipes se étaient engagées.

La 1<sup>ère</sup> phase : Par matchs aller seulement, avec des poules géographiques.

En début de Championnat, il avait été précisé que la 1<sup>ère</sup> phase devrait prendre fin le week-end des 15/16 Décembre 2018.

Avec les difficultés rencontrées par certaines équipes : (Effectifs - Intempéries etc.)

La Commission diffère la fin de la 1<sup>ère</sup> phase au week-end des 05/06 Janvier 2019. Les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées pour le classement définitif.

Vous pouvez aussi : en accord entre équipes, jouer en semaine.

#### A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase :

- Le classement établi, permettra de définir les équipes qui évolueront en 1<sup>er</sup> niveau.

Pour un club ayant engagé (2 équipes) Il ne sera pas tenu compte du classement hiérarchique, l'équipe classée pour accéder sera retenue.

- A l'issue de cette phase, les équipes qui auront enregistrées 3 forfaits seront retirées.

#### Organisation de la 2<sup>ème</sup> phase - Deux niveaux

### **IMPORTANT : Pour toute modification n'oubliez pas de nous aviser le District**

Le 1<sup>er</sup> niveau par matchs Aller/Retour : Synonyme de accession au championnat de 4<sup>ème</sup> Division : (8 Poules de 6 équipes)

Le 2<sup>ème</sup> niveau par matchs Aller/Retour : (Poules de 6 ou 7 équipes)

#### **Possibilités offertes aux clubs :**

- Les équipes déclarées «forfaits» à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase pourront être réengagées pour la seconde phase : En faire la demande auprès du District.

- De nouvelles équipes pourront également s'engager pour la seconde phase.

- Possibilité de mettre des ententes en place, afin de ne pas laisser des joueurs sur la touche.

- Dans les 3 cas, avec la restriction de ne pouvoir évoluer qu'en 2<sup>ème</sup> niveau

Le Secrétaire  
Jean-Marie GODET

Le Président  
Gilles BAUDOIN





## COMMISSION DES JEUNES

### Réunion du 20 Décembre 2018 Procès-Verbal n° 6

**Présents** : MM. BODIN Dany . BOHY Régis . DENIAU Jean-Paul - DUCAROIS Gilles . GODET Jean-Pierre - GRIMPRET Christophe . LAVILLE Jean-Marc . PICAULT Alain . RAMBAUD Alexandre . ROUGER Alain .

**Excusés** : MM. HAYE Cyril . LAROCHE Pierre . MAGNAN Laurent - PARNAUDEAU Romain . PINTAULT Philippe -

**Assistent** : MM. GUIGNARD Daniel . POIRAULT Jean-Luc .

La commission observe un moment de recueillement à la mémoire de notre ami Roger COIFFIER, décédé le 18 Décembre dernier. Roger fut, pendant de nombreuses années, à la fois Membre de la Commission des jeunes et de la Commission Technique.

#### CHAMPIONNAT U13 2<sup>ème</sup> DIVISION -

Sachant que l'équipe 3 du C.O CERIZAY termine première de sa poule B, et que l'équipe 2 termine, quant à elle, à la 3<sup>ème</sup> place de la poule A. Conformément aux Règlements des Jeunes (page 6 - Classement des équipes d'un club), qui stipule que « si plusieurs équipes évoluent au même niveau au sein d'un même club, l'équipe 1 est réputée supérieure à l'équipe 2 et ainsi de suite ». S'appuyant sur cet article, la Commission constate que l'équipe 3 de ce club ne peut donc pas accéder au niveau supérieur. Dans ce cas de figure, c'est l'équipe classée seconde de la poule qui accède au niveau supérieur.

#### CHAMPIONNAT U15 3<sup>ème</sup> DIVISION 2<sup>ème</sup> Poule B

**Match n° 52156.1 CHERVEUX Ar. 1 - CHAMPDENIERS-PAMPLIE US 1 en U15 -3<sup>ème</sup> Division 2<sup>ème</sup> Poule B du 15 /12/ 2018.**

Dossier transmis à la commission Sportive litige et contentieux. Ladite commission étudiera le dossier avant de transmettre, si besoin, aux commissions de Discipline et d'Éthique.

#### CHAMPIONNATS U15 ET U17 1<sup>ère</sup> DIVISION 2<sup>ème</sup>

Le District devant fournir rapidement la liste des accédants aux championnats régionaux, et pour permettre le déroulement impératif des rencontres, la Commission organise celles-ci sur les terrains synthétiques.



**Le secrétaire de séance**

**Jean-Paul DENIAU**



# COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

## Sous-Commission

### FOOT ENTREPRISE

#### Réunion du 12 Décembre 2018

#### Ètaient présents :

- Jean ARSELIN - Sous-commission FE / C.D.A
- Stéphane SENECHAULT - Président sous-commission FE / ALSCE MAIF
- Christophe TRICHET - Sous-commission FE Hôpital de Niort
- Christian CHAIGNE - Sous-commission FE / AS MACIF
- Raphael AGUEDO - AS IMA
- François PEREZ - Sous-commission FE / AS IMA

#### Excusés :

- Francis GAUVIN - Président Commission Foot Diversifié
- Stéphane BODIN - Sous-commission FE / AS MAAF
- Geoffrey MAILLOUX - Sous-commission FE / CHAMOIS NIORTAIS
- Benjamin ROUMEGOUX - CHAMOIS NIORTAIS
- Sébastien LACLIE - AS MAAF
- Victor DA SILVA - Sous-commission FE / ALSCE MAIF

Merci à Francis, pris sur une autre commission, pour son passage amical.

#### ORDRE DU JOUR :

- Calendrier Championnat Foot Entreprise
- Coupe Départementale Foot Entreprise
- Tournoi en salle
- Questions diverses



## 1. CALENDRIER CHAMPIONNAT

#### Report de la **journee 2** :

- Lundi 21 JANVIER 2019 : MACIF 2 . NIORT CHAMOIS

#### Report de la **journee 5** :

- Mercredi 19 décembre 2018 : NIORT CHAMOIS - IMA
- Jeudi 20 décembre 2018 : MAAF1 . MACIF2

#### Report de la **journee 6** :

- Mercredi 23 janvier 2019 : IMA - HOPITAL

#### Report de la **journee 7** :

- 20 décembre 2018 : HOPITAL - MAAF2

**Report de la journée 8 :**

- 28 février 2019 : HOPITAL- MAAF1
- 27 février 2019 : MACIF 2 - IMA
- 27 février 2019 : MACIF - MAAF2

**Report de la journée 9**

- Lundi 4 mars 2019 : NIORT CHAMOIS - MACIF 2
- Mercredi 6 mars 2019 : MAAF CHAURAY 2 - IMA
- Jeudi 7 mars 2019 : MAAF CHAURAY . MACIF
- Jeudi 7 mars 2019 : MAIF - HOPITAL NIORT

**2. COUPE DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE**

- En hommage à notre Doyen, parti trop tôt, la Coupe Départementale Foot Entreprise est rebaptisée : **Challenge Claude Boisureau**.
- Organisation à planifier : en fonction des dates disponibles en fin de saison, ce Challenge pourrait se dérouler sur une soirée, sous forme de tournoi.

**3. COUPE LNFA FOOT ENTREPRISE**

- MACIF et MAIF attendent le tirage.

**4. TOURNOI FOOT ENTREPRISE EN SALLE LE 18 JANVIER 2019**

- Invitations à envoyer à des clubs d'entreprises hors championnat FE à 7 (Groupama ? Socram ? Ganaye ? Smacl ? Adapei ?)
- Début 19h00
- Chaque club FE prévoit son ravitaillement, comme pour une rencontre de championnat (l'ensemble sera mis en commun avec les clubs invités).

**Pour le Bureau**  
**Stéphane SENECHAULT**

**Et n'oublions pas :**  
**"Pour vraiment gagner, gagner ne suffit pas !"**





## COMMISSION DES TERRAINS

### PROCEDURE EN CAS D'INTEMPERIES

La Commission Sportive Litiges et Contentieux du District des Deux-Sèvres vous **rappelle** la procédure à suivre en cas d'intempéries

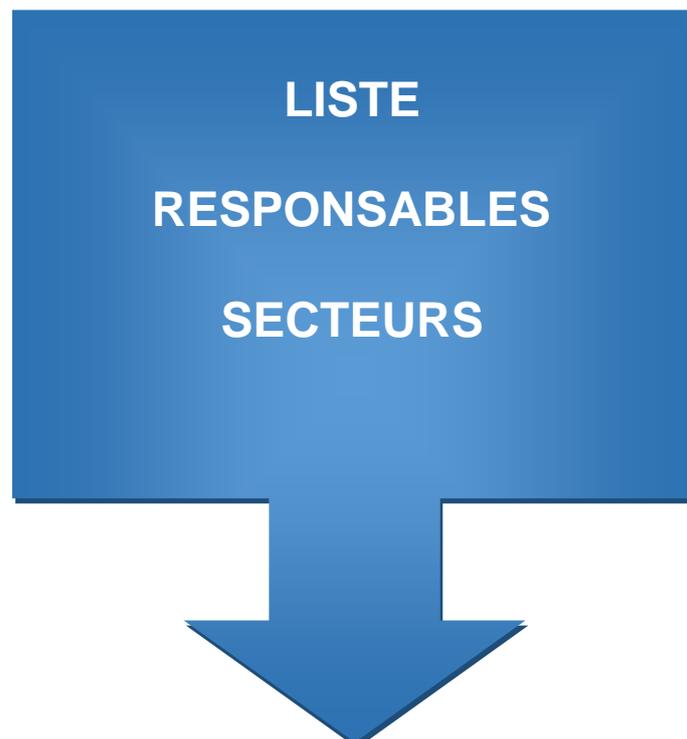
**Le District sera en mesure de traiter les arrêtés municipaux jusqu'à la fermeture des Bureaux le vendredi.**

Les clubs et les officiels devront consulter leur Agenda des rencontres et leurs désignations sur Footclub ou dans leur espace personnel, **ce qui fera office d'informations officielles.** Aucune communication téléphonique ne sera émise par le Secrétariat du District.

**Après la fermeture des Bureaux le vendredi**, en cas d'intempéries constatées (Arrêté Municipal etc.), vous devez **contacter le responsable de votre secteur** (Voir liste ci-dessous), ce dernier est chargé de prévenir le club adverse ainsi que les arbitres désignés sur les rencontres.

**Afin que les responsables de Secteurs puissent joindre les clubs,  
merci de mettre deux contacts diffusables par club.**

**Merci de relayer cette information aux personnes concernées.**



**RESPONSABLES DE SECTEURS ET TERRAINS SAISON 2018 / 2019****SECTEUR N° 1 : Mr. DEVANNE Yannick – Tel : 05.49.81.62.10 – 06.10.85.73.83**

Aubinrorthais – Bocafoot – Breuil Bernard - CO Cerizay – Portugais Cerizay – Combranssière - Moncoutant – Montravers – Nueillaubiers – Pays de L'Ouin - Pinbrécières – St Amand S/Sèvre – St Pierre des Echaubrognes – Voulmentin St Aubin

**SECTEUR N° 2 : Mr. BANCHEREAU Gabriel – Tel : 05.49.68.04.77 ou 06.87.02.54.93**

Coulonges Thouarsais – Louzy – Mauzé Thouarsais – CG Nord Est 79 – St Jean Missé – St Varent Pierregeay - Thouars Foot – Vrines

**SECTEUR N° 3 : Mr. PETIT Jean – Tel : 06.08.80.72.31**

Brion – Boësse – FC Bressuire – CLNC Bressuirais – Comorien Bressuire – Genneton – Lutaizien Oiron - Mahorais Bressuire - Pays Argentonnois – St Cerbouillé – US Vergentonnaise - Vrère

**SECTEUR N° 4 : Mr. PRUNIER Jacky – Tel : 05.49.63.11.78 ou 06.70.58.49.74**

Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Beugnon Béceleuf Faye - Bousais - Chiché – FayeNoirterre – Gati Foot - Gourgé Lageon – L'Absielargeasse/Moutiers S/Chantemerle - ThénezayFerrièreLa Peyratte

**SECTEUR N° 5 : Mr. GODET Jean-Marie – Tel : 05.49.64.33.62 ou 06.87.10.94.54**

Allonne - BoisméClessé - Chatillon S/Thouet – Fenioux – Le Tallud - Neuvy Bouin - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay - Pompaire les Loges – St Aubin le Cloud - St Sauveur - Terves

**SECTEUR N° 6 : Mr. GODET Jean-Pierre – Tel : 06.86.64.26.02**

Beaulieu Breuil – ES Bocage – Chanteloup Chapelle - Clazay – Cœur de Bocage (GJ) – Courlay – Sèvre et Bocage (GJ E4C)

**SECTEUR N° 7 : Mr. ROUGER Alain – Tel : 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73**

Ardin – Avenir Autize – Avenir 79 – Buslaursthireuil – Champdenierspamplie – Chauray - Cherveux – Echiré St Gelais - Orée de l'Autize - St Maixent de Beugné – Ste Ouenne

**SECTEUR N° 8 : Mr. LAROCHE Pierre – Tel : 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97**

Augé Azay Le Brûlé –Espoir Maixentais – Exireuil – FomperronMénigoute – La Crèche – Sud Gatine – Pays Maixentais - Ste Néomaye Romans – Vallées Deux-Sèvres - Vasléennes

**SECTEUR N° 9 : Mr. HILLAIRET Patrick – Tel : 05.49.24.28.50 - 06.83.04.62.51**

Aiffres – Bessines ASPPT – Niort Chamois – Niort Clou Bouchet – Niort Portugais – Niort Souché – Niort St Florent – Niort St Liguairé – Niort Ste Pezenne – Vouillé

**SECTEUR N° 10 : Mr. PORCHER Michel – Tel : 05.49.09.74.87 ou 06.75.70.20.64**

Beauvoir S/Niort – Brûlain – Fors - Mougou – Prahecq – Frontenay/St Symphorien – Usseau

**SECTEUR N° 11 : Mr. LIAIGRE Alain – Tel : 06.77.73.18.36**

Arçais – Coulon – Mauzé S/Mignon – FC Palludéen – Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte

**SECTEUR N° 12 : Mme. RULLIER Maryse – Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38**

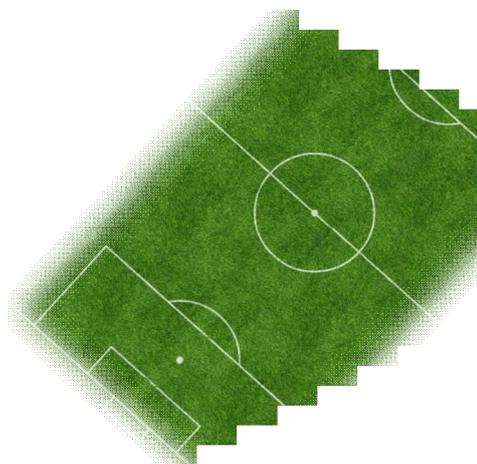
Canton Cellois – Celles Verrines – Paizay le Tort – AS Du Pays Mellois - St Martin les Melle - St Romans les Melle

**SECTEUR N° 13 : Mr. DESLIAS Jean-François – Tel : 05.49.07.88.21 ou 06.85.08.17.96**

Sauzéen - FC Boutonnais – ChenayCheySepvret - Clussais – Lezay – Limalonges – Loubigné – Pays Lezéen - Périgné – SVCM. Av. – Rom - Val de Boutonne

**SECTEUR N° 14 : Mr. GAUVIN Francis – Tel : 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72**

Exoudun – Haut Val de Sèvre – US Lambon – Pamproux – Souvigné St Martin – Ste Eanne





## TELETHON A NANTEUIL

**Téléthon** LA LIGNE DU DON 3637  
**AFMTELETHON** INNOVER POUR GUERIR   
TELETHON.FR

**2018**

**NANTEUIL**

**SAMEDI 15 DÉCEMBRE**



Le secteur saint-maixentais des U6 aux U9 s'était réuni à Nanteuil pour le Téléthon.

Sous la pluie les U8-U9 avaient débuté la journée par des ateliers et des matches avant de se réconforter auprès d'un bon morceau de brioche et d'un verre de chocolat chaud très appréciés.





L'après-midi les U6-U7 avaient pris le relai, toujours sous la pluie.



Merci à Christophe, Amaury pour l'aide apportée à l'organisation de cette journée, à la Municipalité de Nanteuil pour le prêt des installations et l'offre du goûter. Un GRAND MERCI aux enfants et éducateurs ainsi qu'aux personnes qui ont bien voulu faire un don cette journée là.



Pierre LAROCHE



## NOS PARTENAIRES





## AVIS AUX CLUBS

### COMMUNIQUE IMPORTANT

Nous vous rappelons qu'en cas d'Arrêté Municipal (pluie - terrain impraticable etc), une copie de cet arrêté doit être adressée au Secrétariat du District et ce, quelle que soit la compétition (**Jeunes ou Seniors**).

**Dans le cas contraire, le dossier sera transmis à la Commission compétente qui statuera.**

Comptant sur votre diligence

### L'OBLIGATION D'ÊTRE LICENCIÉ (E) RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT

Jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes. Quelle que soit votre fonction (Dirigeant(e), joueur (euse) , arbitre etc ) et quel que soit votre âge (U6, Vétérans y compris Futsal et Foot Loisir), prendre une licence est une nécessité pour vous protéger de tout risque et profiter, en toute sécurité, de votre passion footballistique.

Le District de Football des Deux-Sèvres souhaite attirer votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés de plus de 6 ans **doivent être licenciés** pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District de Football des Deux-Sèvres et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.

#### Responsabilité engagée du Président :

Nous attirons votre attention sur l'obligation qui pèse sur les clubs et leur Président, de faire établir une licence pour toute personne ayant une fonction au sein de l'entité (joueur(euse), dirigeant(e), éducateur(trice)).

Si on excepte la perte des rencontres et les amendes lors de participation de joueur (euses) non licencié(es), nous vous rappelons également les risques encourus :

- **Mise en cause de leur responsabilité pour négligence, devant les juridictions civile et/ou pénale par la(les) victime(s) à l'encontre du club et, notamment, le Président(e) qui est la plus haute autorité de l'association sportive et qui est le garant du bon fonctionnement de celle-ci.**

Etant précisé que la négligence est un **délit civil**.



- Suspension possible des éducateur(trices), dirigeants(e) dont le président(e) ayant fait évoluer ce(s) joueurs(es) non licencié(es) ou sous fausse(s) licence(s)

### Pour les joueurs non licenciés (e)

- **Aucune assurance** contre les conséquences financières d'un accident pouvant être occasionné à autrui, à l'occasion d'une participation aux activités sportives et extra-sportives du club ou association,
- **Non remboursement** des frais de soins de santé en cas d'accident (frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation)

### RAPPEL . Article . 59.1 RG FFF

- 1) « Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P. les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officiels organisées par la F.F.F., la L.F.P., les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club.
- 2) En cas de non-respect des obligations fixées à l'article précédent, il est fait application des sanctions prévues à l'article 218 des présents règlements.
- 3) Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles ».

### **RAPPEL IMPORTANT È CAS DE GRATUITE DE LA LICENCE**

La licence Dirigeant est **GRATUITE** dès lors que le licencié possède déjà une licence de pratiquant (Libre, Futsal, Foot Loisir ou Foot Entreprise) dans le même club.

La double licence Libre / Futsal, Libre / Foot Loisir et Libre / Foot Entreprise bénéficie de la **GRATUITE** dès lors qu'il s'agit du même club.





## INFOS CLUBS

Correspondant tournoi:(réponse à renvoyer a cette adresse)  
 DROCHON Jérémy – Stade A.Tuzelet. 3 place des sports – 79250 Nueil Les Aubiers  
 Tél:06-43-44-15-29 – drochon.jeremy@gmail.com  
 Objet : invitation au Tournoi U10-U11 du samedi 18 mai 2019 (8+2 remplaçants)



*Madame, Monsieur*

*Après la réussite du tournoi l'an passé, la commission des jeunes du FCN met en place sa 9<sup>ème</sup> édition du tournoi U10-U11, le samedi 18 MAI 2019 (8 joueurs + 2 remplaçants) : nous souhaitons réunir 24 équipes U10-U11 la même journée de 9H30 à 17H sur 4 terrains en excellent état.*

*Le montant de l'engagement est fixé à 25 euros pour la première équipe puis ensuite 15 euros pour une 2ème équipes et gratuit pour une 3ème équipe. Ceci afin de récompenser chaque participant et leurs éducateurs.*

*Une restauration sera possible sur place (sandwichs, grillades, frites)*

**Les inscriptions se font par retour du coupon-réponse ci-joint dessous avant le 18 mars 2019 pour permettre de faciliter l'organisation.**

*Les premières équipes inscrites seront retenues en priorité pour participer au tournoi.*

*De plus, vous recevrez ultérieurement votre confirmation d'inscription et le règlement du tournoi.*

*En espérant vivement vous compter parmi nos participants afin de faire de ce tournoi une réussite,*

*Recevez Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs*



**TOURNOI U10-11**  
**SAMEDI 18 MAI 2019**

Nom du club: .....

Oui, nous engageons ..... équipe(s) U10/U11 au tournoi du FC Nueillaubiers.

Non, nous n'engageons pas d'équipe (rayer la mention inutile)

Coordonnés du responsable pour l'envoi du règlement du tournoi :

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

.....

**Mail :** .....@ **Tèl :** .....

**Merci de joindre le règlement avec le coupon-réponse et de retourner ce coupon a :**  
**Jérémy DROCHON à l'adresse indiquée en haut**